

Châtenay-Malabry, le 17/07/2024

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

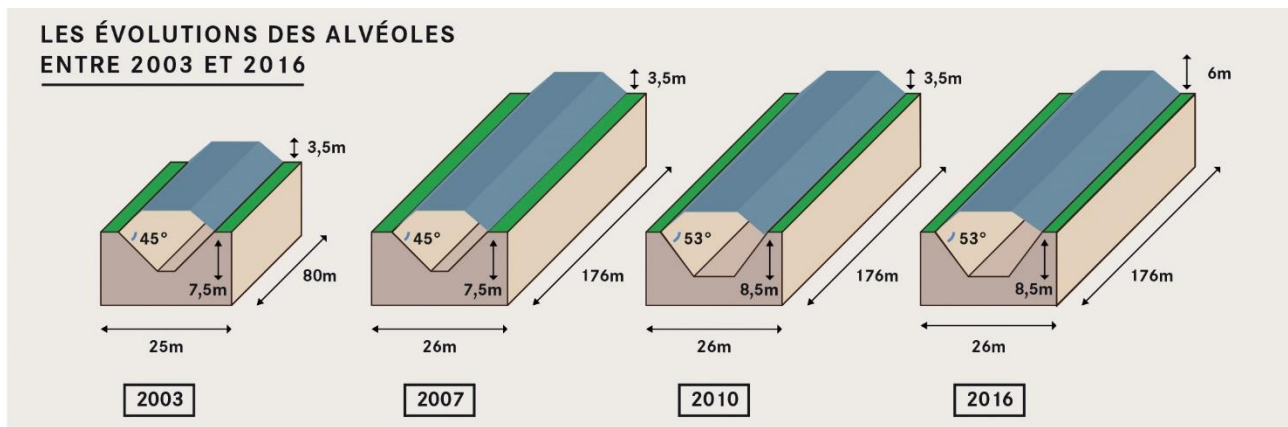
L'augmentation de la capacité de stockage du Cires autorisée

Vendredi 12 juillet 2024, l'Andra a obtenu l'arrêté préfectoral autorisant le projet Acaci. Ce dernier consiste à augmenter la capacité de stockage de déchets radioactifs de très faible activité autorisée au Cires (Centre industriel de regroupement, d'entreposage et de stockage, situé à Morvilliers dans l'Aube), sans faire évoluer l'emprise existante de la zone de stockage et tout en conservant son niveau de sûreté. Cette autorisation fait suite à une instruction par les services de l'Etat incluant l'avis de l'Autorité environnementale et une enquête publique conclue par un avis favorable du commissaire enquêteur.

Implanté sur les communes de Morvilliers et La Chaise, dans le département de l'Aube, le Centre industriel de regroupement, d'entreposage et de stockage (Cires) est dédié, depuis 2003, au stockage des déchets de très faible activité (TFA). Il dispose également d'installations dédiées au regroupement, au tri-traitement et à l'entreposage de déchets radioactifs issus d'activités non électronucléaires.

Fin 2023, le site avait atteint plus de 72 % de sa capacité de stockage de colis de déchets TFA autorisée, fixée à l'origine à 650 000 m³. Au regard des prévisions de livraisons des déchets TFA annoncées par les producteurs de déchets pour les années à venir, le centre devrait atteindre sa capacité de stockage autorisée autour de 2028/2029.

Des adaptations de la conception des alvéoles et des dispositions de stockage, réalisées au Cires depuis plusieurs années, ont permis d'économiser une grande partie de la surface de stockage initialement prévue : approfondissement des alvéoles, raidissement des pentes, élévation de la partie supérieure du stockage.



Ces différentes optimisations permettront de stocker les 650 000 m³ sur deux tranches de la zone de stockage au lieu des trois tranches prévues initialement. Une 3^e zone reste donc libre pour prendre en charge environ 300 000 m³ de colis de déchets TFA supplémentaires, permettant ainsi de stocker au total au Cires environ 950 000 m³ de colis de déchets sans faire évoluer la superficie de la zone de stockage initiale.

1/3

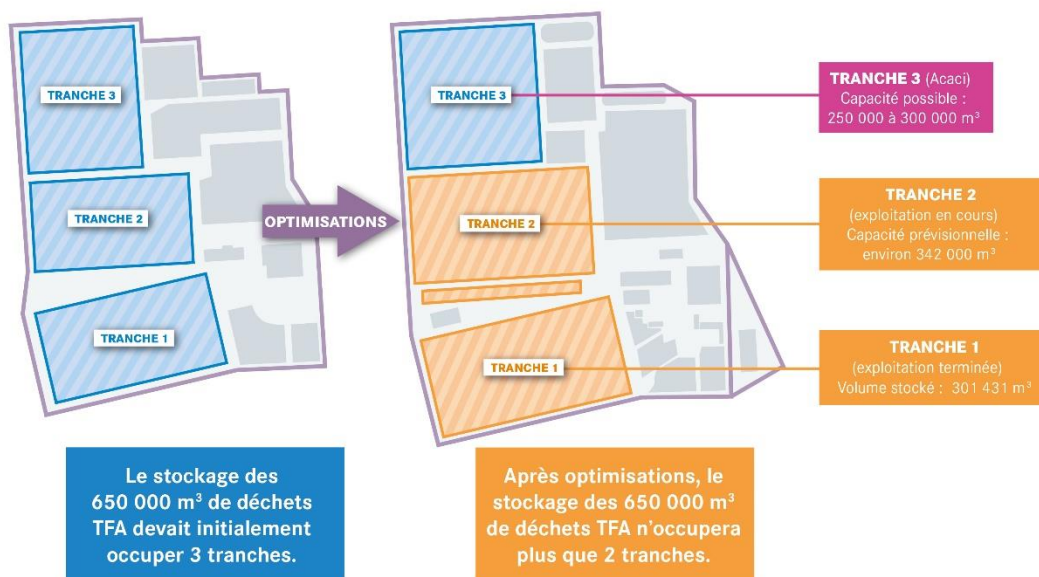
L'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (Andra) est un établissement public à caractère industriel et commercial créé par la loi du 30 décembre 1991. Ses missions ont été complétées par la loi de programme du 28 juin 2006 relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs. Indépendante des producteurs de déchets radioactifs, l'Andra est placée sous la tutelle des ministères en charge de l'énergie, de l'environnement et de la recherche. L'Andra met son expertise au service de l'État pour trouver, mettre en œuvre et garantir des solutions de gestion sûres pour l'ensemble des déchets radioactifs français afin de protéger les générations présentes et futures du risque que présentent ces déchets.

@Andra_France _ www.andra.fr _ <https://www.youtube.com/user/andrafr>

Contact presse : Audrey Guillemenet, Responsable des relations presse, audrey.guillemenet@andra.fr 07 86 52 51 41

COMCPADIC240013

Pour pouvoir exploiter cette 3^e tranche, l'Andra a déposé en avril 2023 un dossier de demande d'autorisation environnementale auprès de la préfecture de l'Aube pour augmenter la capacité de stockage du Cires. C'est le projet Acaci.



L'obtention de cette autorisation et la mise en œuvre du projet Acaci répondent à une prescription du plan national de gestion des matières et déchets radioactifs (PNGMDR). Ils permettent ainsi de continuer de disposer d'une solution de gestion à long terme des déchets TFA et de prolonger d'une quinzaine d'années supplémentaires la durée d'activité de stockage du Cires.

Les prochains travaux pour la mise en œuvre d'Acaci

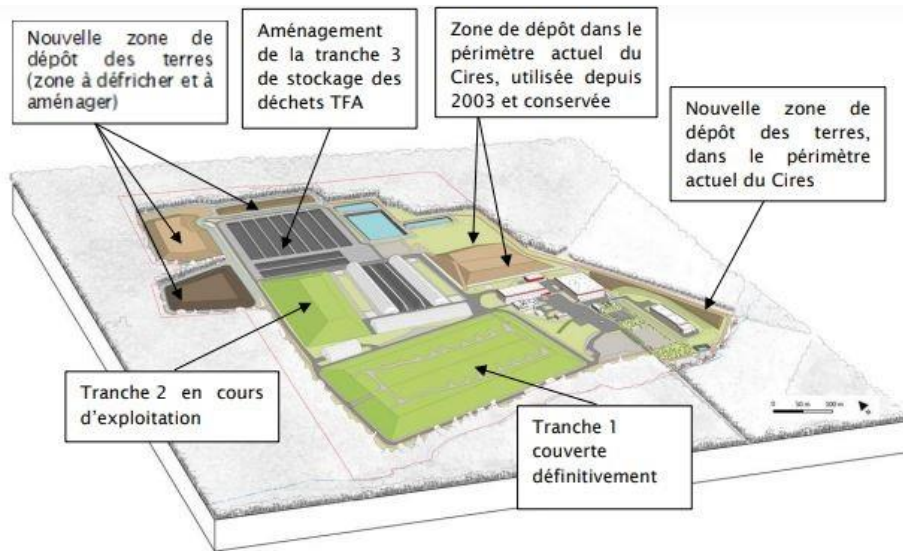
- Dès septembre 2024, déboisement de la future zone ouest de dépôt des terres et réalisation du diagnostic archéologique
- A partir d'avril 2025 : dessouchage puis démarrage des travaux de préparation de la nouvelle plateforme de dépôt des terres et déplacement des stocks de terres pour libérer l'emprise de la tranche 3
- Aménagement de la tranche 3 pour une mise à disposition à l'horizon 2028.

À propos de l'Andra

L'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (Andra) est un établissement public à caractère industriel et commercial créé par la loi du 30 décembre 1991. Ses missions ont été complétées par la loi de programme du 28 juin 2006 relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs. Indépendante des producteurs de déchets radioactifs, l'Andra est placée sous la tutelle des ministères en charge de l'énergie, de l'environnement et de la recherche. L'Andra met son expertise au service de l'État pour trouver, mettre en œuvre et garantir des solutions de gestion sûres pour l'ensemble des déchets radioactifs français afin de protéger les générations présentes et futures du risque que présentent ces déchets.

@Andra_France _ www.andra.fr _ <https://www.youtube.com/user/andrafr>

Contact presse : Audrey Guillemenet, Responsable des relations presse, audrey.guillemenet@andra.fr 07 86 52 51 41



Vue d'ensemble du Cires après réalisation des aménagements liés au projet Acaci

À propos de l'Andra

L'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (Andra) est un établissement public à caractère industriel et commercial créé par la loi du 30 décembre 1991. Ses missions ont été complétées par la loi de programme du 28 juin 2006 relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs. Indépendante des producteurs de déchets radioactifs, l'Andra est placée sous la tutelle des ministères en charge de l'énergie, de l'environnement et de la recherche. L'Andra met son expertise au service de l'État pour trouver, mettre en œuvre et garantir des solutions de gestion sûres pour l'ensemble des déchets radioactifs français afin de protéger les générations présentes et futures du risque que présentent ces déchets.

@Andra_France _ www.andra.fr _ <https://www.youtube.com/user/andrafr>

Contact presse : Audrey Guillemenet, Responsable des relations presse, audrey.guillemenet@andra.fr 07 86 52 51 41